



**Association loi 1901
à but non lucratif**

www.catp-paris.fr

Nous contacter :

Association CATP

Maison des Associations du 2^{ème} arrondissement
23, rue Greneta
75002 PARIS

contact@catp-paris.fr



**Une association de professionnels qui
s'engagent pour des professionnels**

**Le Temps Partagé c'est
la compétence exacte pour le temps nécessaire !**



Le Travail en mode Temps Partagé offre à des **professionnels confirmés** à la recherche d'un emploi ou d'une activité complémentaire, l'opportunité de proposer leurs compétences à une ou plusieurs entreprises.

Il propose aux **entreprises** des **solutions novatrices** pour constituer ou renforcer leurs équipes.

La valorisation de l'expertise est une valeur essentielle du **CATP** composé de professionnels possédant une ou plusieurs expertises clairement définies et de l'expérience dans des domaines identifiés.

www.catp-paris.fr

Qui nous sommes ?

Le **CATP** est une association qui s'appuie sur près de 20 ans d'expérience dans le domaine du Travail en mode Temps Partagé. Elle a pour objet de le promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de la vie économique et de permettre à ses adhérents de bénéficier de réseaux d'insertion professionnelle.

Le **CATP** accueille ceux qui souhaitent explorer les avantages d'une démarche multi-employeurs et **s'investir activement** dans cette dynamique.

Le **CATP** est aujourd'hui un partenaire actif des réseaux de **Groupements d'Entreprises d'Ile de France**, soit près de 1600 entreprises et plus 40000 contrats signés.



Comment ?

Des méthodes de travail opérationnelles

- Un **espace collaboratif dédié** à la consultation, au partage des informations et au suivi des travaux
- Une **réunion d'information mensuelle** à l'attention des futurs adhérents
- Des **séances de travail hebdomadaires** pour les membres actifs
- Des **ateliers d'intégration et de formation** animés par des mentors

Des objectifs

- **Valoriser** l'ensemble des expertises et expériences de chacun des membres du **CATP**
- **Se former** aux avantages du Travail en mode Temps partagé
- **Sensibiliser** les entreprises à cette alternative de l'emploi
- **Identifier** les besoins des entreprises et les accompagner dans la définition des profils recherchés
- **Proposer** des profils adaptés
- **Maîtriser** les relations contractuelles avec les entreprises : CDI à temps partiel, CDD, portage salarial, SCOP, auto-entrepreneuriat, etc.
- **Mutualiser** la recherche des missions auprès des entreprises